
Relevé des coûts pour la formation et la recherche en médecine humaine

Guide de saisie des données des universités, des hôpitaux universitaires et des hôpitaux avec mandat universitaire dans le cadre du projet EKOH

18 mars 2025

Table des matières

1	Contexte	3
2	Objectif	3
3	Bases méthodologiques	4
3.1	Modèles de comptabilité analytique des institutions	5
3.1.1	Universités	5
3.1.2	Hôpitaux universitaires et hôpitaux avec mandat universitaire	6
4	Périmètre des hôpitaux à intégrer	6
4.1	Sites existants avec hôpitaux universitaires	6
4.2	Nouveaux sites	7
5	Méthodes de relevé	7
5.1	Relevé des universités cantonales	7
5.2	Relevé des hôpitaux universitaires et des hôpitaux avec mandat universitaire	7
5.3	Compétences et collecte des données	9
6	Annexe	10
6.1	Compilation des données par site	10
6.2	Formulaire de saisie des coûts de l'hôpital	12

Historique des modifications

Version	Date	Nom ou rôle	Remarques
00-01	28 novembre 2022	Urs Dietrich	Premier projet
00-02	10 janvier 2023	Urs Dietrich	Corrections Uni ZH, BS, BE
00-03	5 juin 2023	Urs Dietrich	Projet KoKoUH
00-04	4 juillet 2023	Urs Dietrich	Premier relevé avec les nouveaux sites
00-05	21 août 2024	Diego Nell	Adaptations, p.ex. liste des hôpitaux
00-06	18 mars 2025	Diego Nell	Version pour la réunion de la conférence spécialisée CSHE du 4 avril 2025 / réunion de la conférence plénière CSHE du 5 juin 2025 : approbation des modifications, mise en ligne du guide sur la page d'accueil CSHE

1 Contexte

Mandaté par la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), le projet « Relevé des coûts pour la formation universitaire et la recherche en médecine humaine (EKOH) » a pour objectif de déterminer les coûts totaux réels des études de médecine, à savoir les coûts pour les universités et les hôpitaux universitaires de la formation en médecine humaine (formation de base : bachelor et master). Dans ce contexte, il a étudié les cinq universités proposant une formation complète en médecine humaine (Bâle, Berne, Genève, Lausanne et Zurich) et leurs principales institutions partenaires, à savoir les cinq hôpitaux universitaires (Universitätsspital Basel, Hôpital de l'Île de Berne, Hôpitaux universitaires de Genève, Centre hospitalier universitaire vaudois, Universitätsspital Zürich).

Le 18 novembre 2016, le Conseil des hautes écoles de la CSHE a adopté la mise en œuvre du programme spécial « Augmentation du nombre de diplômes délivrés en médecine humaine » lancé par le Conseil fédéral et le Parlement et doté d'un budget de 100 millions de francs. Les cinq facultés de médecine existantes contribuent largement à atteindre l'objectif de ce programme et ont déjà considérablement augmenté leurs capacités d'accueil ces dernières années. Par ailleurs, un master en médecine humaine est nouvellement proposé dans les universités de Fribourg, de Lucerne, de Saint-Gall et de la Suisse italienne.

Le présent guide poursuit plusieurs objectifs : pérenniser la collaboration entre les universités et les hôpitaux participant à la formation de base des étudiants en médecine humaine pour ensuite intégrer dans la comptabilité analytique des universités les données hospitalières relatives à l'enseignement et à la recherche, permettre aux nouveaux sites de saisir les données selon les critères du projet EKOH et fixer le périmètre des hôpitaux à intégrer.

2 Objectif

Destiné à déterminer les coûts générés par la formation en médecine humaine dans les universités, les hôpitaux universitaires et les hôpitaux avec mandat universitaire, le projet EKOH consiste à :

- relever, pour la formation de base et la formation approfondie en médecine humaine, les coûts totaux de l'enseignement ;
- relever les coûts totaux de recherche et développement (R-D) en médecine humaine ;
- ventiler les coûts totaux en coûts d'exploitation et coûts d'infrastructure pour établir la correspondance avec l'accord intercantonal universitaire (AIU) et les coûts de référence selon la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) ;
- relever les fonds de tiers alloués dans le domaine de la R-D en médecine humaine et ventiler les sources de financement.

Cette procédure permet de déterminer les coûts conformément aux trois indicateurs du Système d'information universitaire suisse (SIUS).

Les **trois indicateurs** sont calculés à partir des valeurs suivantes :

Indicateur de coûts I (KI 1) :

$$KI\ 1 = \frac{\alpha}{\delta}$$

α : coûts de l'enseignement dans la formation de base

δ : nombre d'étudiants en formation de base (têtes)

Indicateur de coûts I = coûts de l'enseignement par étudiant en formation de base.

Pour l'obtenir, on divise les coûts de l'enseignement dans la formation de base par le nombre d'étudiants (têtes) en formation de base.

Indicateur de coûts II (KI 2) :

$$KI\ 2 = \frac{\alpha}{\delta} + \frac{\beta}{\delta + \varepsilon}$$

α : coûts de l'enseignement dans la formation de base

β : coûts de recherche

δ : nombre d'étudiants en formation de base (têtes)

ε : nombre d'étudiants en formation approfondie (têtes)

Indicateur de coûts II = coûts de l'enseignement par étudiant en formation de base + coûts de recherche par étudiant

Pour l'obtenir, on divise les coûts de recherche par le nombre d'étudiants (têtes) en formation de base et en formation approfondie, puis on ajoute le résultat à l'indicateur de coûts I.

Indicateur de coûts III (KI 3) :

$$KI\ 3 = \frac{\alpha}{\delta} + \frac{\beta - \gamma}{\delta + \varepsilon}$$

α : coûts de l'enseignement dans la formation de base

β : coûts de recherche

γ : fonds de tiers dans la recherche

δ : nombre d'étudiants en formation de base (effectif total)

ε : nombre d'étudiants en formation approfondie (effectif total)

Indicateur de coûts III = coûts de l'enseignement par étudiant en formation de base + coûts de recherche par étudiant après déduction des fonds de tiers

Pour l'obtenir, on divise les coûts de recherche après déduction des fonds de tiers par le nombre d'étudiants (têtes) en formation de base et en formation approfondie, puis on ajoute le résultat à l'indicateur de coûts I.

3 Bases méthodologiques

En médecine humaine, on ne peut s'appuyer uniquement sur les données de la comptabilité analytique des universités, contrairement à tous les autres domaines d'études. En effet, certaines universités versent aux hôpitaux des indemnités prévues par contrat pour les prestations fournies au titre de la formation clinique, auquel cas ces indemnités figurent dans la comptabilité analytique de l'université, tandis que d'autres n'en versent pas (comme c'est le cas à Genève), auquel cas rien ne figure dans la comptabilité analytique. Les coûts doivent donc être consolidés. Concrètement, une université qui, par contrat, verse une indemnité à un hôpital pour ses activités de formation et de recherche en médecine doit, dans sa comptabilité analytique, remplacer les montants contractuellement définis par les coûts effectifs à la charge de l'hôpital. En conséquence, dans les sites où l'université ne verse pas d'indemnités à l'hôpital, il convient de compléter par les coûts effectifs à la charge de l'hôpital.

Le calcul des indicateurs est présenté dans le tableau ci-après en prenant comme exemple l'**indicateur de coûts I** du SIUS. Le point de départ est la position « Coûts de l'enseignement dans la formation de base » telle qu'elle figure dans la comptabilité analytique de l'université. Les indemnités contractuelles versées par l'université pour la formation de base à l'hôpital universitaire ou l'hôpital avec

mandat universitaire (le cas échéant) en sont retranchées. Ces données sont puisées dans les indications détaillées fournies par les universités quant aux versements contractuels. Sont ensuite ajoutés les coûts enregistrés par les hôpitaux universitaires locaux pour la formation clinique de base. Ces données sont puisées dans la comptabilité analytique des hôpitaux. Il en résulte alors les coûts réels « corrigés » de la formation de base par site. Cette valeur est divisée par le nombre d'étudiants en formation de base (selon la statistique de l'OFS), ce qui donne le résultat de l'indicateur de coûts I :

Valeur	Source
Coûts de l'enseignement dans la formation de base selon la comptabilité analytique de l'université	Comptabilité analytique de l'université
Moins les indemnités versées au titre de l'enseignement et de la recherche à l'hôpital universitaire ou l'hôpital avec mandat universitaire	Comptabilité analytique de l'université
Plus les dépenses de l'hôpital imputables à la formation clinique de base	Comptabilité analytique de l'hôpital
Coûts réels « corrigés » pour la formation de base	Calcul
Nombre d'étudiants dans la formation de base	OFS
Résultat de l'indicateur de coûts I	Calcul

Pour calculer l'**indicateur de coût II**, on part des coûts de R-D inscrits dans la comptabilité analytique de l'université. On déduit ensuite de ces coûts les éventuels versements effectués par l'université aux hôpitaux pour les dépenses en R-D, puis on y ajoute les coûts effectifs des hôpitaux découlant de la R-D clinique. On obtient alors les coûts réels « corrigés » de R-D. Ceux-ci sont ensuite divisés par le nombre total d'étudiants en formation de base et en formation approfondie (études de doctorat). Le résultat obtenu est ajouté au résultat de l'indicateur de coûts I.

Pour calculer l'**indicateur de coûts III**, on déduit des coûts réels « corrigés » de la R-D les fonds de tiers utilisés par l'université et figurant dans la comptabilité analytique de celle-ci. Le cas échéant, on soustrait ensuite les fonds de tiers utilisés par l'hôpital universitaire et figurant dans la comptabilité analytique de celui-ci. En procédant de la sorte, on s'assure que tous les flux relatifs aux fonds de tiers ont été déduits. On obtient alors les coûts réels « corrigés » de R-D après prise en compte des fonds de tiers. Comme pour l'indicateur II, cette valeur est divisée par le nombre total d'étudiants en formation de base et en formation approfondie (études de doctorat). Le résultat est ajouté au résultat de l'indicateur I, ce qui donne la valeur correspondant à l'indicateur de coûts III, à savoir les coûts de l'enseignement par étudiant incluant la part des coûts « nets » de recherche par étudiant, après déduction des fonds de tiers.

3.1 Modèles de comptabilité analytique des institutions

La saisie des données s'effectue selon les modèles de comptabilité analytique des universités et des hôpitaux.

3.1.1 Universités

Les universités utilisent le Modèle de comptabilité analytique pour les hautes écoles universitaires et les autres institutions universitaires de la CSHE (version 3.0.1 du 1^{er} décembre 2020). Les coûts effectifs générés par la location des bâtiments, les taux d'intérêts hypothécaires et l'amortissement des bâtiments sont remplacés par les coûts de locaux calculés selon les types de locaux, conformément au modèle de la CSHE. Les coûts d'investissement des installations et appareils qui dépassent le seuil d'inscription à l'actif propre à l'université sont comptabilisés sous forme d'amortissements calculés (mais sans intérêts calculés).

Sur cette base, les universités livrent les données requises à l'OFS, qui charge les responsables de la statistique de l'éducation de vérifier leur plausibilité. L'évaluation externe de la comptabilité analytique s'effectue conformément aux directives du canton siège.

3.1.2 Hôpitaux universitaires et hôpitaux avec mandat universitaire

La comptabilité analytique des hôpitaux doit répondre à la norme REKOLE (REKOLE® Comptabilité analytique à l'hôpital, 5^e édition 2018). Il s'agit d'une obligation imposée par le conseil d'administration de Swiss DRG SA afin que la détermination des prestations hospitalières stationnaires en médecine aiguë se fonde sur des structures tarifaires uniformes dans l'ensemble de la Suisse. Le modèle de comptabilité analytique repose sur le principe des coûts complets, ce qui comprend le financement, les intérêts et l'amortissement des installations d'exploitation ainsi que les éléments de coûts théoriques tels que les coûts théoriques du capital.

Avec le manuel relatif à la présentation des comptes pour les hôpitaux et les cliniques Swiss GAAP RPC, les règles de comptabilisation et la brochure sur la taxe à la valeur ajoutée à l'hôpital, le système de comptabilité analytique REKOLE propose une solution de branche intégrale pour la comptabilité et le contrôle de gestion des hôpitaux.

Un système de certification pour la comptabilité des coûts et des prestations a été mis en place pour contrôler périodiquement que tous les hôpitaux (universitaires) utilisent correctement REKOLE.

4 Périmètre des hôpitaux à intégrer

Tous les hôpitaux participant au projet EKOH ont recours au modèle de comptabilité analytique selon la norme REKOLE.

4.1 Sites existants avec hôpitaux universitaires

Université	Hôpital	
Université de Bâle	Universitätsspital Basel (USB)	Existant
	Universitäres Kinderspital beider Basel (UKBB)	Nouveau
	Universitäre Psychiatrische Kliniken (UKP)	Nouveau
	Kantonsspital Basel-Landschaft (KSBL)	Nouveau
	Universitäres Bauchzentrum Basel (Clarunis)	Nouveau
	Universitäre Altersmedizin Felix Platter	Nouveau
Université de Berne	Hôpital de l'Île de Berne	Existant
Université de Genève	Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG)	Existant
Université de Lausanne	Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)	Existant
	Hôpital ophtalmique Jules Gonin	Nouveau
	Centre universitaire de médecine générale et santé publique (Unisanté)	Nouveau
Université de Zurich	Universitätsspital Zürich (USZ)	Existant
	Psychiatrische Universitätsklinik, Zurich	Nouveau
	Universitäts-Kinderspital, Zurich	Nouveau
	Universitätsklinik Balgrist, Zurich	Nouveau

4.2 Nouveaux sites

Université	Hôpital	
Université de Lucerne	Luzerner Kantonsspital, Lucerne	
	Luzerner Psychiatrie, Lucerne	
	Hirslanden Klinik St. Anna, Lucerne	
	Schweizer Paraplegiker-Zentrum, Nottwil	
Université de Fribourg	Hôpital fribourgeois (HFR), Fribourg	
	Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM)	
Université de la Suisse italienne	Ente Ospedaliero Cantonale, Bellinzone	
Université de Saint-Gall	Kantonsspital St. Gallen	

5 Méthodes de relevé

5.1 Relevé des universités cantonales

Les universités peuvent utiliser les données fournies par la comptabilité analytique des hautes écoles universitaires du domaine d'études 5.1 Médecine humaine. L'OFS vérifie la plausibilité de ces données. Les universités qui ont conclu avec des hôpitaux un contrat d'indemnisation des activités d'enseignement et de recherche en médecine doivent en plus indiquer, par unité finale d'imputation, le détail des frais matériels selon les montants figurant dans les contrats. Les données doivent être saisies directement dans le formulaire de compilation des données par site (voir annexe, chap. 6.1).

5.2 Relevé des hôpitaux universitaires et des hôpitaux avec mandat universitaire

Les hôpitaux universitaires et les hôpitaux avec mandat universitaire livrent les données relatives aux coûts de la recherche et de la formation universitaire conformément à la norme de comptabilité analytique REKOLE. Sont réputés coûts de formation universitaire les moyens engagés pour la formation de base théorique et pratique en médecine humaine jusqu'à l'obtention du diplôme fédéral. Sont réputés coûts de recherche les moyens engagés pour les travaux de création entrepris de façon systématique et le développement expérimental visant à accroître le niveau des connaissances ainsi que leur utilisation pour permettre de nouvelles applications. En font partie les projets réalisés dans le but d'accroître les connaissances scientifiques et d'améliorer la prévention, le diagnostic ou le traitement de maladies.

Sont également réputés coûts de formation universitaire et de recherche les coûts indirects, ainsi que les moyens engagés pour des activités de formation et de recherche financées par des tiers.

N'entrent pas dans la catégorie des coûts de formation universitaire en médecine humaine les coûts de formation de l'ensemble du degré secondaire II, des professions selon la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr), des hautes écoles spécialisées selon la LEHE et les coûts des formations non formalisées, par ex. stages d'initiation aux métiers de la santé et toutes les variantes de stages pratiques. Finalement, tous les niveaux non-universitaires et également toutes les formations

universitaires non-médicales ne font pas partie des activités de recherche et de formation universitaire au sens de la LAMal et relèvent donc des coûts d'exploitation de l'hôpital au sens de l'AOS¹.

Concrètement, on compile des données que les hôpitaux ont dû préparer dans le formulaire ITAR_K (Modèle de tarif intégré basé sur la comptabilité analytique par unité finale d'imputation) dans le cadre des négociations collectives avec les caisses d'assurance-maladie (voir annexe, chap. 6.2).

Outre les coûts de recherche en médecine humaine, les fonds de tiers correspondants font également l'objet de relevés. Ils sont répartis comme dans le tableau T2 des universités en fonction de leur provenance.

Total	Montant en CHF
Total des fonds de tiers dans la recherche en médecine humaine	
Provenance (catégorie) selon le tableau T2a	
Financement du FNS pour des projets de l'UE	
Projets du FNS	
Projets d'Innosuisse	
Programmes de recherche de l'UE	
Autres programmes internationaux de recherche	
Mandats de recherche de la Confédération	
Financement du SEFRI pour des projets de l'UE	
Mandats de recherche du secteur privé	
Mandat de recherche des autres collectivités publiques	
Autre, catégorie propre à l'hôpital	
.....	

¹ Assurance obligatoire des soins (AOS)

5.3 Compétences et collecte des données

Les délais et les responsabilités en matière de relevé des données sont fixés dans le tableau ci-après. Chaque université rassemble les données de coûts de l'hôpital concerné et en vérifie la plausibilité en concertation avec celui-ci avant de les transmettre au SEFRI.

Le contrôle de plausibilité contient au minimum les éléments suivants :

- Confirmation de l'exactitude des données par la personne responsable de l'hôpital
- Comparaison avec l'année précédente (si disponible)
- Commentaires sur les changements importants

Les offices des hautes écoles de chaque site assurent la coordination entre universités et hôpitaux.

Description	Responsable	Délai
L'université livre à l'OFS les données conformément au SIUS.	Université	31 août
Envoi aux universités et aux hôpitaux du formulaire de saisie des coûts de l'hôpital et du formulaire de compilation des données selon EKOH	Secrétariat de la CSHE	31 août
Saisie des données par l'hôpital, discussion de ces données sur le site concerné, saisie du formulaire de compilation des données par l'université (une fois la plausibilité des données de l'université vérifiée par l'OFS)	Université / hôpital Coordination assurée par les offices des hautes écoles	31 octobre
Transmission au secrétariat de la CSHE (SEFRI) du questionnaire de saisie des coûts de l'hôpital et du formulaire Compilation des données	Université	31 octobre
Compilation des données EKOH au niveau national	Secrétariat de la CSHE	31 décembre
Présentation et discussion des données EKOH avec les universités et les hôpitaux	Secrétariat de la CSHE	Février (année suivante)
Prise de connaissance des résultats, information à la CDS et publication des données EKOH	CSHE	Mai (année suivante)

6 Annexe

6.1 Compilation des données par site

coûts de la formation de base			
Année	Unité	Site	
		2023	2024
coûts de l'enseignement pendant la formation de base selon la comptabilité analytique de l'université	CHF		
moins l'indemnité versée à l'hôpital universitaire pour la formation de base (une ligne séparée par hôpital)			
plus les coûts comptabilisés par l'hôpital pour la formation clinique de base (une ligne séparée par hôpital)			
coûts réels corrigés de la formation de base	CHF	0	0
nombre d'étudiants en formation de base	personnes		
Résultat de l'indicateur de coûts I	CHF	#DIV/0!	#DIV/0!
dont coûts de l'infrastructure			
université	CHF		
somme	CHF	0	0
en % des coûts réels ajustés de la formation de base	%	#DIV/0!	#DIV/0!
coûts de la formation approfondie			
Année	Unité	Site	
		2023	2024
coûts de l'enseignement pendant la formation approfondie selon la comptabilité analytique de l'université	CHF		
moins l'indemnité versée à l'hôpital pour la formation approfondie (une ligne séparée par hôpital)			
plus les coûts comptabilisés par l'hôpital pour la formation approfondie (une ligne séparée par hôpital)			
coûts réels corrigés de la formation approfondie	CHF	0	0
nombre d'étudiants en formation approfondie	personnes		
coûts par tête en formation approfondie	CHF	#DIV/0!	#DIV/0!
dont coûts de l'infrastructure			
université	CHF		
hôpital 1 (une ligne séparée par hôpital)	CHF		
somme	CHF	0	0
en % des coûts réels ajustés de la formation approfondie	%	#DIV/0!	#DIV/0!

coûts de la recherche et du developpement			
Année	Unité	Site	
		2023	2024
Dimension	Unité		
coûts de l'université pour la recherche et le développement selon la comptabilité analytique de l'université	CHF		
moins l'indemnité versée à l'hôpital pour la recherche-développement (une ligne séparée par hôpital)			
plus les coûts comptabilisés par l'hôpital pour la recherche-développement (une ligne séparée par hôpital)			
coûts réels corrigés de la recherche-développement	CHF	0	0
nombre d'étudiants en formation de base	personnes	0	0
nombre d'étudiants en formation approfondie	personnes	0	0
nombre total d'étudiants	personnes	0	0
résultat intermédiaire de la part des coûts de recherche par étudiant	CHF	#DIV/0!	#DIV/0!
Résultat de l'indicateur de coûts II = IC I + part des coûts de recherche	CHF	#DIV/0!	#DIV/0!
dont coûts de l'infrastructure			
université	CHF		
hôpital 1 (une ligne séparée par hôpital)	CHF		
somme	CHF	0	0
en % des coûts réels ajustés de la recherche et du developpement	%	#DIV/0!	#DIV/0!
<i>Coûts d'infrastructure de l'université en % du coût total de l'université pour la RaD</i>	%	#DIV/0!	#DIV/0!
<i>Coûts d'infrastructure de l'hôpital universitaire en % du coût total de l'hôpital pour la RaD</i>	%	#DIV/0!	#DIV/0!
coûts de la recherche et du developpement après prise en compte des fonds de tiers			
Année	Unité	Site	
		2023	2024
Dimension	Unité		
nettoyage des coûts RaD par élimination des revenus issus de fonds de tiers pour l'université et l'hôpital:			
coûts réels corrigés de la recherche-développement	CHF	0	0
moins les fonds de tiers utilisés par l'université et inscrits dans la comptabilité analytique de l'université	CHF		
moins les fonds de tiers utilisés par l'hôpital et inscrits dans la comptabilité analytique de l'hôpital; fonds de tiers utilisés (une ligne séparée par hôpital)			
coûts réels corrigés de la recherche-développement après prise en compte des fonds de tiers	CHF	0	0
Résultat de l'indicateur de coûts III = IC I + part des coûts de recherche après prise en compte des fonds de tiers	CHF	#DIV/0!	#DIV/0!
fonds de tiers			
Année	Unité	Site	
		2023	2024
fonds de tiers de l'université	CHF	0	0
fonds de tiers de l'hôpital	CHF	0	0
total des fonds de tiers	CHF	0	0
part de l'université	%	#DIV/0!	#DIV/0!
part de l'hôpital	%	#DIV/0!	#DIV/0!

6.2 Formulaire de saisie des coûts de l'hôpital

Nom de l'hôpital

Recherche et enseignement universitaire; coûts selon la comptabilité analytique, en CHF¹⁾
 (la présentation détaillée des informations se trouve dans ITAR_K)

Activité	Enseignement universitaire			Recherche ²⁾	Total Ens. univ. et rech.	Formation postgrade dispensée		Formation continue et soins médicaux plus délimitations matérielles	Total général selon la comptabilité financière
	Formation (universitaire) ⁴⁾ (art. 3, al. 2, LPMéd)		Total formation universitaire			Formation postgrade ⁵⁾ (art. 3, al. 3, LPMéd)			
	reçue	dispensée	Coûts	Coûts	Coûts	reçue	dispensée	Coûts	Coûts
Part afférente des frais de personnel									
Etudiants dans les domaines visés à l'art. 2, al. 1, LPMéd (stagiaires médicaux) ³⁾			-		-				
• Médecins en formation postgrade									
• Professions méd. univ. ³⁾			-		-				
• Médecins qui ne sont pas en formation postgrade									
• Professions méd. univ. ³⁾									
Professions médico-techniques et médico-thérapeutiques			-		-				
Soins			-		-				
Frais matériels			-		-				
Administration, overhead et infrastructure			-		-				
Total			0	0	0		0	0	0

Légende

- ~~A priori, on n'attend pas de frais de personnel dans ce domaine (certaines catégories de personnel n'entrant pas en ligne de compte pour certaines formations, formations postgrades ou formations continues)~~
- 0 Somme enseignement universitaire et recherche
- 0 Somme formation postgrade dispensée
- 0 Total enseignement universitaire, recherche et formation postgrade dispensée (= valeur dans ITAR_K)
- indiquer valeur** Autres coûts, dont l'indication sert à des fins de plausibilisation (comparaison des parts de coûts entre les colonnes et les lignes)

Légende du tableau

1)	Indiquer les montants en CHF; p. ex. 1 million de francs doit être indiqué comme ceci: 1 000 000.
2)	Sont réputés "recherche" les projets de recherche de toutes les professions médicales universitaires et indépendamment du fait qu'ils soient financés par la direction de l'instruction publique, sur des fonds propres ou sur des fonds de tiers (FNS, industrie, fondations, etc.). Les coûts de recherche comprennent également des coûts indirects ainsi que des coûts pour l'utilisation d'installations.
3)	Toutes les professions médicales universitaires (médecins, médecins-dentistes, chiropraticiens, pharmaciens, vétérinaires) sont assimilées aux médecins. L'énumération des professions médicales universitaires dans la LPMéd n'est pas limitative. Le Conseil fédéral peut désigner d'autres professions de la santé comme étant des professions médicales universitaires et les soumettre à la loi (art. 2, al. 2, LPMéd). De tels changements seraient à prendre en compte pour l'exclusion des prestations d'intérêt général (art. 7 OCP).
4)	Enseignement universitaire nécessaire à la formation de base, c.-à-d. jusqu'à l'examen d'Etat.
5)	La formation postgrade selon la LPMéd comprend les coûts jusqu'à l'obtention d'un titre postgrade fédéral.

Coûts d'infrastructure

Activité	Enseignement universitaire		Recherche ²⁾	Total uLF
	Formation (universitaire) ⁴⁾ (art. 3, al. 2, LPMéd)	Total formation universitaire		
	reçue	dispensée	Coûts	Coûts
Administration, overhead et infrastructure	-	-	-	-

Dont coûts d'infrastructure (données les plus précises possibles) 0

Sont considérés comme coûts d'infrastructure les coûts et intérêts calculés pour les biens immobiliers (hormis les coûts de gestion des infrastructures) par rapport à la durée de vie des installations.
Aucun coût d'infrastructure ne peut être indiqué pour les installations déjà amorties.

Provenance des fonds de recherche (conformément au tableau T2a de la statistique financière des hautes écoles universitaires)

Total des fonds de tiers	Montant en CHF
Total des fonds de tiers dans la recherche en médecine humaine	0
Provenance (catégorie) selon le tableau T2a	
Financement de projets de l'UE par le FNS	
Projets du FNS	
Projets de Innosuisse	
Programmes de recherche de l'UE	
Autres programmes internationaux	
Mandats de recherche de la Confédération	
Financement de projets de l'UE par le SEFRI	
Mandats de recherche du secteur privé	
Mandats de recherche des autres collectivités publiques	
Autre, catégorie propre à l'hôpital qui répond aux questions	
.....	
.....	